



# Tuzla, oktobar 2010

7. KONFERENCIJA O EVROPSKOJ POVELJI O ZAŠTITI LJUDSKIH PRAVA U GRADOVIMA  
7. CONFERENCE ON THE EUROPEAN CHARTER FOR THE SAFEGUARDING OF HUMAN RIGHTS IN THE CITY

## LA DÉCLARATION DE TUZLA

*Adoptée lors de la Septième conférence de la  
Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville,  
à Tuzla en Bosnie-Herzégovine par les villes soussignées :*

Les villes sont le passé, le présent et l'avenir de l'Europe. Le niveau local est par essence le lieu de pouvoir des habitants, le lieu où la démocratie se construit et où les droits de l'Homme se vivent et se développent.

La Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville, adoptée il y a dix ans à Saint-Denis, tient à assurer une liaison permanente entre le développement des villes et la promotion des droits de l'Homme. Pour l'avenir de l'humanité, les valeurs telles que la liberté, l'égalité, la tolérance, la dignité, la paix, la fraternité, la solidarité, l'environnement sain et la non-discrimination doivent être renforcées.

Aujourd'hui, l'accès aux droits fondamentaux des habitants des villes (droits au logement, aux services publics de qualité, à une vie digne, au travail...) est remis en cause par la crise économique, la précarisation croissante des conditions de vie, mais aussi la centralisation, la discrimination, le non-respect de l'environnement.

Les participants à la Conférence de Tuzla, ainsi que les signataires de cette Déclaration soutiennent la Charte européenne de l'autonomie locale. Ils réaffirment les principes consacrés dans la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville. La Charte nous a permis de proclamer un « droit à la ville » et d'exprimer « le droit à une communauté citoyenne ». La Charte permet de fédérer les collectivités locales sur la question des droits de l'Homme. Sans nous substituer aux Etats ou aux régions dans les responsabilités qui leur incombent en matière de sauvegarde des droits de l'Homme, nous nous engageons à promouvoir vigoureusement ces droits depuis nos territoires.

Pour la première fois, notre conférence se tient en Europe du Sud-Est. Ici, à Tuzla, en Bosnie-Herzégovine, dans une ville dont l'histoire nous rappelle plus que jamais l'importance des droits de l'Homme et celle d'affirmer la solidarité entre villes, nous adoptons :

### LA DÉCLARATION DE TUZLA

Elus et acteurs locaux, réunis à la conférence, s'engagent à mettre en commun les expériences menées à l'échelon local pour promouvoir les droits fondamentaux.

Les villes s'engagent à faire du niveau local un espace privilégié pour l'innovation sociale, la pratique de la solidarité et la résistance à la mondialisation libérale et à sa crise actuelle qui se reporte sur le monde du travail.

Les villes des Etats dans lesquels le droit de vote de tous les résidents étrangers n'est pas encore reconnu s'engagent à agir pour la concrétisation de ce droit.

Les villes se prononcent pour la création en lien avec le Conseil de l'Europe d'un observatoire des droits de l'Homme dans la ville, chargé de faire des propositions pour la garantie de ces mêmes droits et d'évaluer les pratiques des autorités locales.

Nous appelons les institutions européennes à reconnaître le rôle des autorités locales dans la sauvegarde et la promotion des droits de l'Homme et à prendre des mesures spécifiques qui contribueront à renforcer la position des villes en tant que garantes des droits de l'Homme, de la non discrimination et du bien vivre ensemble.

Nous appelons à la mise en œuvre d'une véritable décentralisation, qui s'adressera à tous les habitants des villes. De plus, la récession et la crise mondiale ne doivent pas servir de prétexte à une réduction permanente des fonds publics attribués aux collectivités locales. Nous tenons à rappeler que les collectivités locales répondent à l'essentiel des besoins, toujours plus importants, des habitants.

Nous appelons les institutions européennes à inviter leurs Etats membres à adopter une législation qui permettra à tous de s'approprier un socle commun de droits et de capacités d'interventions.

Nous appelons ces institutions à exiger que les financements pour les projets environnementaux ne bénéficient pas seulement aux gouvernements nationaux, mais aussi directement aux villes ayant des projets efficaces et utiles.

Nous demandons aux institutions européennes de contraindre les gouvernements nationaux à introduire des dispositions rigoureuses pour lutter contre le racisme, toutes les discriminations, quel que soit le motif, les extrémismes et autres violations des droits de l'Homme.

Nous demandons au Conseil de l'Europe d'inviter ses Etats membres à adopter des mesures afin que les biens appartenant au patrimoine naturel, culturel et historique des villes puissent être préservés de toute privatisation, et que les biens publics élémentaires, notamment l'eau et l'énergie nécessaire au chauffage, puissent être l'objet de tarifications négociées prenant en compte des critères sociaux.

Nous demandons à l'association mondiale des Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), représentante des villes sur la scène internationale, de porter la déclaration de Tuzla et de contribuer à mettre en œuvre ses préconisations.

Nous nous adressons aux institutions européennes et aux Etats membres pour que des droits aussi fondamentaux que le droit de vote des étrangers, le droit à des services publics de qualité, le droit à un développement durable soient enfin reconnus dans la Charte des droits fondamentaux et dans le Traité de l'Union européenne.

\* \* \*

Nous invitons toutes les villes signataires de la Charte européenne et de la présente Déclaration à renforcer les liens entre elles, ce qui permettra de conforter notre réseau, pour une « Europe des villes » et nous permettra d'atteindre les objectifs énoncés dans les documents mentionnés.

Cette déclaration sera transmise à toutes les institutions européennes et mondiales, aux villes signataires de la Charte, ainsi qu'aux associations internationales de pouvoirs locaux, qui seront invitées à contribuer au processus de promotion de la Charte et à renforcer son rôle comme un instrument international des droits de l'Homme.

À Tuzla, le 9 octobre 2010